

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 57 (1949)
Heft: 2

Artikel: La révolution de 1798 à Romainmôtier
Autor: Bonard, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-44409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La révolution de 1798 à Romainmôtier

En 1795, le jeune Jean-François-Henri Venel, fils du médecin Jean-André Venel, d'Orbe, se rend avec quelques compagnons à la Vallée de Joux, en passant par Romainmôtier. Dans le récit de son voyage, il décrit la petite ville en ces termes :

« Ce qui nous frappa d'abord, fut sa situation enfoncée et romantique. Elle est bâtie dans un creux au bord du Nozon, dont l'eau épaissit admirablement l'herbe des prés qu'elle arrose. Cette petite ville est environnée de bois de sapins, qui lui donnent un air sombre et sauvage. Il y a peu de jolies maisons. Le château lui-même ne se distingue des autres bâtiments, que par la silhouette d'un grand ours, dont la couleur ressort sur une muraille blanche. Mais le baillif est dédommagé dans son triste séjour, par des revenus que l'on dit plus considérables que ceux du bailliage de Lausanne, en raison du peu de dépense qu'il est appelé à faire dans un lieu aussi retiré...

» ... La ville, comme nous l'avons dit, n'est pas jolie, mais les environs sont très-pittoresques. Le gibier abonde dans ses nombreuses forêts que Mr. R. fait retentir de sa bruiante meute. Il y a d'excellens prés, de bons jardins. Et ce qui nous étonna le plus, dans un fond où le soleil ne paraît luire que quelques heures par jour, fut de voir des arbres chargés de toute espèce de fruits que l'on nous dit parvenir à une parfaite maturité, et à une qualité équivalente à celle de ceux de la plaine... »

Tel devait être encore l'aspect de la paisible petite ville lorsque, trois ans plus tard, les événements de 1798 vinrent brusquement la tirer de sa quiétude.

* * *

¹ [HENRI VENEL], *Voyage dans la Vallée du Lac de Joux, suivi de quelques courses champêtres et sentimentales*. Lausanne, 1795.

Le quarante-neuvième et dernier bailli de Romainmôtier, Bêat-Rodolf d'Ernst, y avait été installé le 22 novembre 1792. Le 19 avril de la même année, il écrivait de Berne au secrétaire du Conseil :

Je suis très flatté, et on ne peut plus reconnoissant pour la part que vous prenez avec le noble Conseil et la Bourgeoisie de Romainmôtier au sujet de mon élection à ce Bailliage. Soyez je vous prie, monsieur, mon organe auprez d'eux, et assurez les de ma part que je ne laisserai échapper aucune occasion à contribuer à leur bonheur, et que toute mon ambition sera de mériter leur confiance et leur estime...

Dès son arrivée à Romainmôtier, il dut être frappé par l'état de saleté des rues de la ville, et, deux jours avant son installation, il adresse au dit Conseil une sévère admonestation :

Ayant remarqué la Malpropreté et les Encombres qui se trouvent dans les Rues de Votre Ville, Nous venons Vous Ordonner par les présentes de Commander incéssemment les Ouvriers et Chars Necessaires pour Netoyer et Debaracer Convenablement Vos dites Rues, de maniere que le tout soit mis dans l'état Convenable pour Jeudy prochain, Jour de Notre Instalation, Vous enjoignant de plus de Veiller à ce qu'elles soient maintenues propres à l'Avenir, et a ce que les Personnes par Vous établies à ce sujet s'acquient plus exactement de leurs Devoirs...

Mais, une fois son autorité affirmée, il semble bien avoir mérité la confiance et l'estime de ses sujets.

Bêat-Rodolf d'Ernst, né en 1733, avait fait toute sa carrière au service de la France. Son régiment, réputé pour sa belle tenue, fut désarmé par les révolutionnaires à Aix-en-Provence, le 26 février 1792. Maréchal de camp dès 1788, il était en retraite lorsqu'il devint bailli de Romainmôtier.

Il dut sans doute suivre avec attention les événements de France. Il ne semble pas, cependant, qu'il se rendît nettement compte de l'état des esprits dans le Pays de Vaud. Dans une lettre adressée à LL. EE., le 28 décembre 1797, il reconnaît « que des moyens ont été employés dans notre pays, afin d'octroyer aux habitants des principes pernicious et contraires à leurs devoirs vis-à-vis de l'autorité légitime et l'amour de la patrie. » Il avoue même que cela a lieu dans son propre bailliage, mais il assure que, « autant les habitants que les autorités communales

sont heureux d'être les sujets du gouvernement ». Enfin, il croit pouvoir bannir toute inquiétude en signalant à LL. EE. « combien les habitants de ce bailliage, aussitôt qu'ils eurent connaissance des manifestations qui semblent menacer notre patrie, ont fait preuve de zèle et de soumission, et avec quelle insistance ils sont décidés à défendre leur patrie, en se soumettant aux intentions et aux ordres de mes Seigneurs du Conseil de Guerre... »

A vrai dire, le bailli avait tout lieu de considérer la situation de son bailliage sans inquiétude. Rien, dans les documents que nous avons pu consulter, ne fait pressentir de graves événements avant le 8 janvier 1798.

Au cours de l'année 1797, on trouve bien, dans le *Registre du Conseil*, quelques allusions à des émigrés dont « la conduite suspecte et contraire aux bonnes mœurs » motive l'intervention du Conseil qui les invite à quitter l'endroit au plus tôt. Mais d'autres émigrés, comme le duc de Montmorency-Luxembourg, le comte Louis de Narbonne, pour ne citer que les plus illustres, avaient trouvé refuge à Romainmôtier, et leurs faits et gestes n'inquiétaient personne.

Le 19 décembre, « vu les circonstances qui sont survenues et qui pourroient exiger qu'il fut mis sur pied en peu de tems un Corps de troupes considérable dans notre País », la milice de la ville, de même que celle d'Envy, est passée en revue, « complètement armée et équipée et munie de tout ce qu'il faut pour aller en campagne ». Simple mesure de précaution.

Le 22 décembre, le bailli ordonne « de faire incessamment charger le Signal du Mont Buffet, rière Premier, et d'y placer la garde nécessaire ». Mais cette mesure, accueillie avec fort peu d'empressement par « certains particuliers, bourgeois et habitants de cette ville [qui] refusent de faire leur tour de garde », est rapportée une semaine plus tard, par ordre supérieur. Nous ne pensons pas qu'il faille voir là un acte de révolte, mais plutôt le fait qu'on ne comprenait pas le sens d'une telle mesure, et que la perspective de monter la garde de nuit, au milieu de l'hiver, « à la charge des communes », provoquait une certaine mauvaise humeur !

La fin de l'année se passe tranquillement. Le Conseil et la généralité des Sieurs Bourgeois assemblés, on fait les nominations

habituelles : Gouverneur, hospitalier, messeillers, directeur de l'Horloge, fonteniers, guets, etc.

Le 3 janvier, on fait lecture à MM. du Conseil assemblés d'un Mandat souverain, imprimé du 9 décembre, défendant un Journal qui se fait à Paris, appelé l'*Ami des Loix*. Ce journal avait-il beaucoup de lecteurs à Romainmôtier ? Il serait difficile de le dire !

C'est le 8 janvier que le Sieur Gouverneur produit au Conseil le Mandat baillival ordonnant le rassemblement du 10 janvier.

En voici la teneur :

Nous Béat Rodolph d'Ernst, Baillif de Romainmôtier ;
A vous Messieurs le Gouverneur, Conseil & Commandant
d'Exercices de l'honorable Bourgeoisie de cette Ville, Salut !

En conséquence des ordres Souverains qui viennent de nous parvenir, il vous est enjoint par les Présentes de commander incessamment toute la Milice de riére votre Commune ou Bourgeoisie portant les armes & qui est inscrite sur les Rolles militaires, dans quelques grades et corps que ce puisse être, pour devoir se rencontrer en monture & armature complete, selon l'Ordonnance dans cette Ville de Romainmôtier, Mécredy prochain 10^e du courant à 8 heures du matin, où doivent se rassembler les 3^e & 4^e Bataillons du Régiment d'Yverdon, pour prendre connoissance de ce qui leur sera communiqué par la Commission députée à cet effet, de la part de LL. EE. nos Souverains Seigneurs ; après quoy la dite Milice pourra retourner chez elle. Vous commanderés deplus Tous les Préposés de votre Lieu, gens d'office, Bourgeois, Communiers ou habitans quelconques qui s'y Trouvent, de quelques Classes que ce puisse être, pour devoir de même se rencontrer & assister à l'Assemblée susdite, au lieu & jour indiqués.

Par contre Tous les Etrangers au País non inscrits dans les Rolles militaires de ce canton, devront suivant l'Ordre à ce sujet rester dans leurs habitations pendant toute la durée de cette Assemblée ; de manière que donnerés les Ordres nécessaires à ce sujet aux Personnes de riére vous qui peuvent être dans le cas dont il s'agit ; C'est ce qu'aurez à exécuter exactement & de la manière la plus convenable sous peine d'en répondre.

Donné au Chateau de Romainmôtier ce 7^e Janvier 1798.

Signé, Greffe Baillival.

P.-S. Il devra être défendu à la Milice de porter avec elle aucune poudre ni cartouches. Les Dragons, Charetiers & Conducteurs de

bêtes paroîtront sans leurs Chevaux. Les Commis d'Exercices, Officiers & Préposés des Communes chemineront autant que possible avec leurs Contingents respectifs, afin d'y faire régner l'Ordre convenable.

Si ce mandat ne mentionne pas le serment qui devait être prêté, il tenait à ce qu'aucun étranger n'en fût témoin, de même qu'on prenait ses précautions à l'égard des troupes en qui LL. EE. n'avaient plus une entière confiance.

C'est donc au cours de cette cérémonie qu'on devait prêter serment. On sait ce qu'il advint ailleurs. Mais que firent la Milice et l'Assemblée de Romainmôtier, à laquelle prirent part cinquante-cinq bourgeois, tant hommes que garçons? Le *Registre du Conseil* n'en dit rien. Mais on peut croire que le serment fut prêté à l'unanimité, car, le 13 janvier, MM. du Conseil assemblés décident d'envoyer une *Adresse* à LL. EE. à l'occasion de la « Journée Solennelle de Mécredy dernier, toutefois après que la Bourgeoisie en aura eu connaissance ».

Le lendemain, à l'issue du sermon, le public, bourgeois et habitants de la ville assemblés, approuvaient *unaniment* la dite Adresse. Quel en était le texte? Malheureusement, là encore, le *Registre* est muet. Il se borne à dire qu'« il en sera fait un double au net, pour être envoyé de suite à LL. EE., signée et sellée convenablement ».

Tout semblait donc rentrer dans l'ordre, lorsqu'on reçoit, le 16 janvier, la lettre envoyée le jour précédent par le Comité de surveillance de Lausanne et signée *Bressenel*.

Nobles et Tres Honorés Seigneurs

Le Comité de Surveillance de la Ville de Lausanne, auquel se trouve réuni le député du Comité Magistral de la Ville de Morges, ayant pris en Considération les dangers intérieurs et extérieurs de la Patrie, et voyant que les événements se pressent avec la plus effrayante rapidité, vous propose Nobles et Tres Honorés Seigneurs de déléguer ici un chargé des pouvoirs de Votre Magistrature avec des instructions suffisantes pour

- 1° S'occuper efficacement, et en commun de la Sureté des Villes et de l'organisation d'une protection mutuelle.
- 2° Pour concerter des mesures tendantes à éclairer les Communes de nos campagnes sur leurs véritables interets, et à les faire marcher d'un pas égal vers le bonheur de la Patrie.

- 3° Pour se livrer au Travail que demanderait un plan de représentation nationale, S'il plaisait à Leurs Excellences de nous consulter sur cet objet.
- 4° Enfin pour établir entre toutes les Villes et bientôt entre toutes les Communeautés une Communication active et sure, si nécessaire pour fixer dans chaque lieu les idées sur la situation des affaires, et prévenir les exagérations et les fausses allarmes.

Si nous vous proposons notre Ville pour point de reunion, ne Vous y trompés pas, Nobles et Tres honorés Seigneurs ! Nous reconnaissons que n'ayant aucun droit à cette préférence, nous l'obtiendrons de Votre choix, de notre position centrale, et de la circonstance qui a placé la Représentation Souveraine au milieu de nous.

Nous espérons que cette union formée par le danger commun sera bientôt cimentée par le concours de tout ce qui détermine et fixe les affections des vrais amis de la Patrie.

Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite Consideration et les Sentimens d'une tendre fraternité, etc.

On sait que la plupart des villes, qui reçurent une lettre semblable, répondirent favorablement et envoyèrent leurs délégués les jours suivants. A Romainmôtier, le Conseil est plongé dans l'embarras. Avant tout, il convient d'être prudent. C'est pourquoi, avant de prendre une résolution, on décide de soumettre la lettre du Comité de surveillance de Lausanne à l'examen d'une Commission, « *vu que la chose paraît très délicate et épineuse* ».

La dite Commission s'assemble le lendemain à 9 heures du matin, puis fait rapport aux Conseil et Bourgeois assemblés, qui approuvent unanimement la réponse suivante, qu'on n'adresse pas au Comité de Surveillance, mais aux Bourgmestres et Conseil de Lausanne :

... Avant que de se décider à répondre aux quatre objets que cette Lettre renferme, ledit Conseil et Bourgeoisie réunies désireroient de savoir de vous, Nobles, Magnifiques et Très Honorés Seigneurs, si votre Requête a été apointée par Leurs dites Ex^{ces}, et si réellement l'Assemblée représentative qu'elle sollicite a été permise & de quelle manière elle doit avoir lieu ?

Notre petite Ville, qui n'est qu'agricole, s'est fort peu occupée des affaires politiques qui semblent agiter une partie des esprits ; par conséquent elle ignore les motifs qui les font agir dans ce moment-cy.

Tout ce qu'elle peut faire pour le présent, c'est de manifester son désir sincère pour que le Tout-Puissant donne Toujours la force à Notre Gracieux Souverain & aux braves & dignes Magistrats qu'il a établi, d'écarter par leur Sagesse autant que par leur prudence, les dangers d'une Patrie, à laquelle nous sommes fortement attachés.

Daignez, N. M. & T. H. Seigneurs, faire part de ces Sentimens aux membres du Comité qui nous a écrit ; daignez pareillement agréer, etc.

Cette lettre prudente, que le Commandeur Chantrens est chargé de porter à Lausanne et de remettre lui-même à M. le Bourgmestre, afin qu'elle « parvienne sûrement à sa destination », dut causer un médiocre plaisir au Comité de Lausanne. Elle montre clairement qu'à Romainmôtier, on n'éprouve aucunement le désir d'un changement. Les rapports avec le bailli sont excellents. Les gros personnages de la ville, qui ne compte pas trois cents habitants, ont des charges importantes et une situation cossue. Ils entretiennent les meilleures relations avec les émigrés illustres qui ont trouvé asile à Romainmôtier. Le reste de la population ne semble pas mécontente de son sort.

Le 20 janvier, le Comité de Surveillance de Lausanne accuse réception.

Nobles & très honorés Seigneurs.

Répondant à la lettre que Vous nous avés fait l'honneur de nous adresser hier & que nous avons reçue aujourd'hui ; Nous nous empressons de vous faire connaître que nous n'avons point encor de Réponse sur la Requête que nous avons présentée à Leurs Excellences nos Souverains Seigneurs, mais que nous avons de grandes espérances qu'elle ne demeurera pas sans effet.

Si le Comité de Lausanne réussit à cacher son dépit, il semble mettre une pointe d'ironie dans la phrase suivante :

Nous avons la satisfaction d'avoir auprès de nous les Députés de plusieurs villes du Païs, qui s'occupent avec nous de l'Intérêt général de notre Patrie, objet de toutes nos démarches et notre seule ambition.

A Romainmôtier, on n'estime pas nécessaire de poursuivre cette correspondance. Nul doute, cependant, qu'on ne suive avec attention le cours des événements. Quelques jours plus tard, le 23, le Gouverneur donne lecture au Conseil de « divers imprimés relatifs aux pétitions que plusieurs villes de ce Païs ont

faites à LL. EE., ainsi que d'un Mandat baillival de ce jour, annonçant à qui et de quelle manière les pétitions doivent se faire ». Rien d'urgent donc, pour le moment. Cependant, en toute éventualité, on trouve « bon et nécessaire d'établir une Commission pour examiner nos Droits et Titres, et voir ce qu'on aura à demander. »

* * *

Nous n'avons pas à revenir ici sur les événements qui se déroulèrent à Lausanne et ailleurs, le 24 janvier. On dut en être informé assez tôt à Romainmôtier. Peut-être même éprouva-t-on une certaine inquiétude en voyant la situation prendre une tournure si imprévue ! On commence à se rendre compte que des choses importantes sont en train de s'accomplir. On a appris, entre autres, que « toutes les villes du Païs de Vaud ont envoyé des Députés à Lausanne ». Aussi, le 25 janvier, le Conseil et la Généralité des Sieurs Bourgeois s'assemblent-ils. Vingt-huit membres sont présents. « Par délibération unanime, on trouve convenable, vu les circonstances dangereuses, d'envoyer incessamment à Lausanne deux Députés pour s'informer de ce qui s'y passe et nous en rendre sachants, après quoi l'on se déterminera en conséquence. »

On charge alors les Conseillers Contesse et Perreaud de cette Commission. Il leur sera payé à chacun six francs par jour.

L'*Histoire de Romainmôtier*, publiée en 1928, rapporte que cette décision fut prise le 23 janvier et que les deux députés purent ainsi assister « aux deux journées historiques du 24 et du 25 janvier ».

L'erreur est évidente. La délibération du Conseil est datée du 25 janvier. La dépense occasionnée par cette mission, qui se monta à 60 florins, figure dans les comptes à la date des 25 et 26 janvier. D'autre part, une lettre d'Yverdon, datée du 25 janvier, informe l'Assemblée de Lausanne que « La Vallée, depuis quelques jours réunie, a envoyé ses députés à Lausanne. *Romainmôtier les envoie aujourd'hui.* »¹

Partis donc le 25, les deux députés durent arriver le même jour à Lausanne. Ils furent vite au fait de ce qui s'y était passé

¹ VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, III, p. 466.

la veille. Sans doute entrèrent-ils en contact avec leur concitoyen P.-M. Glayre, qui venait d'être porté à la Présidence de l'Assemblée du Pays de Vaud.

Ils ne durent pas s'attarder à Lausanne, et, le lendemain, ils étaient de retour à Romainmôtier. Ils firent rapport au Conseil et à la Généralité des Sieurs Bourgeois, et, sans plus attendre, on prit les mesures qui s'imposaient.

C'est le 26 janvier que s'ouvre le *Registre du Comité de Surveillance* constitué ce jour-là¹. En voici le premier procès-verbal :

Du 26. Janvier 1798.

Messieurs du Conseil & la Généralité des Sieurs Bourgeois assemblés.

MM. les Députés chargés de notre part d'aller à Lausanne pour s'informer de ce qu'il s'y passe, nous ayant fait rapport que presque la Totalité des Villes & Villages du Pais de Vaud s'étoient déclarés République Lémanique à l'entière exclusion du Gouvernement Bernois, & en ayant donné des Relations authentiques, par Connoissance et délibération, cette Bourgeoisie se joint à cette adhésion générale, avec promesse mutuelle d'arborer la Cocarde verte qui est le signe de ralliement & union.

Messieurs du Conseil ont établi provisoirement une garde Bourgeoise composée de douze hommes armés pour maintenir l'Ordre & la Sûreté publique.

Ils ont de même nommé leur Comité de Surveillance, chargé de faire régner le bon ordre, ainsy que de veiller sur la Sûreté individuelle des propriétés & des personnes ; dont les membres sont : Mr. Gueissaz C^{11er} Présid^t, Cons^{rs} Contesse, Roland, Fs Louis Bonard & Perreaud ; Magnenat Secret^{re}, & Comd^r Chantrens.

Devant le Comité cy-devant nommé a paru ledit jour Mr le Receveur Chanel qui a promis sermentalement céans, d'avoir bons soins & de nous rendre fidelle Compte de Tout ce qui lui a été confié de la part du ci devant Prince.

Mr le Secrétaire B^{al} Roland membre de ce Comité en a fait de même ; pareillement encore les Commis des Sels, des Postes & de la poudre.

Ainsi donc, alors que quelques jours auparavant, rien ne laissait prévoir des décisions aussi graves, Romainmôtier faisait sa révolution et adhérait à la République Lémanique.

¹ Ce registre, qui se trouvait depuis plusieurs générations entre les mains de membres de la famille Bonard, vient d'être donné aux Archives cantonales vaudaises par MM. Max et Frédéric Bonard, à Lausanne.

L'ascendant de Pierre-Maurice Glayre, bourgeois de Romainmôtier, a certainement joué un grand rôle dans cette décision. D'autre part, on s'inquiétait dans le Pays, on s'indignait même, de voir Romainmôtier, centre d'un bailliage important, mettre si peu de zèle à suivre les autres cités.

Une lettre du Comité de Surveillance de Morges, adressée à Lausanne, le 25 janvier à 6 heures du matin, disait notamment : « Citoyens, pensez à Romainmôtier ; le bailli y est encore, et c'est de là que partent les coups qu'on cherche à nous porter. »¹

De son côté, le Comité de La Sarraz et des communes voisines adressait le 26 une lettre aux « citoyens » de Romainmôtier pour les informer que ces communes se joignaient aux autres villes du Pays et les « inviter à vouloir bien fraterniser avec elles et établir une correspondance qui cimente leur union ».

Mais des nouvelles plus alarmantes parvenaient en même temps à Romainmôtier, peut-être apportées par les deux députés rentrant de Lausanne, et auxquelles la susdite lettre ne faisait aucune allusion. On apprenait que les gens de Cossonay et de La Sarraz, animés d'intentions belliqueuses, s'apprêtaient à marcher sur Romainmôtier.

Aussi, dès qu'il fut constitué, un des premiers soins du Comité de Surveillance fut-il d'écrire à ces voisins, pour leur annoncer les heureux événements qui venaient de se passer, mais surtout pour les dissuader de poursuivre leur entreprise.

Comme il nous est revenu, dit la lettre, que quelques Communes de vos environs se proposoient de venir faire pendant la nuit une incursion dans cette Ville, nous vous prions de prendre incessamment des mesures convenables pour que rien ne nous arrive.

Nous vous prévenons encore que le cidevant Seigneur Baillif s'enva, & que incessamment le Sequestre va être mis où de besoin sera...

Cette lettre, expédiée en toute hâte, arriva-t-elle trop tard, ou n'inspira-t-elle pas une confiance absolue? Nous ne savons. Les gens de Cossonay, qui avaient accueilli la Révolution avec

¹ VERDEIL, III, p. 464.

joie, accompagnés de ceux de La Sarraz, arrivèrent à Romainmôtier au milieu de la nuit du 26 au 27.¹

Malgré la Lettre cy dessus, lit-on dans le Registre du Comité de Surveillance, le Citoyen Perrey de Cossonay, est arrivé à Romainmôtier la nuit du 26. au 27. Janvier, à la tête d'env. 250 hommes armés, du dit Cossonay, La Sarra & villages voisins, à l'effet d'obliger les Citoïens de Romainmôtier de planter l'arbre de la liberté & arborer la Cocarde Verte ; qu'introduit au Comité, par les membres qui le composent provisoirement, il a déclaré qu'il venoit ici avec les intentions les plus hostiles, ayant à Cœur de venger l'affront qui avoit été fait à son frère missionnaire de la révolution envoyé à la Vallée, auquel cependant ceux de Romainmôtier n'avoient aucune part ; Mais voyant que ces derniers étoient en règle & fraternisoient, il en a témoigné sa satisfaction & le regret d'être venu avec autant d'hommes & de nuit ; ce qui a occasionné à la Ville & à la nation des dépenses considérables & très inutiles ; Après quoi il a apposé les Scellés au Bureau de la recette, sur ce qui le méritoit & à la maison nationale de même, le cy devant Baillif y étant encore ; dressé procès verbal de ses opérations, les membres dud. Comité présens & licencié sa troupe.

Le citoyen Perey et sa troupe semblaient donc poursuivre un triple but : obliger les citoyens de Romainmôtier à planter l'arbre de la liberté et à arborer la cocarde verte ; exercer une vengeance personnelle ; apposer les scellés sur les biens du ci-devant Bailli.

Le procès-verbal signé par le citoyen Perey ne figure pas dans le *Registre du Comité de Surveillance*. Il donne plusieurs détails intéressants, complétant ainsi le récit ci-dessus. En outre, il fixe un point sur lequel nous aurons à revenir plus loin. C'est pourquoi nous croyons utile de le reproduire *in extenso*.

Je Sous Signé déclare que m'étant rendu à Romainmôtier pour suivre à la commission qui m'a été décernée hier par le Comité Militaire du Pais de Vaud, je me suis transporté en la banche² du Citoyen receveur Chanel, qui s'est trouvé absent, son Commis le C. Vallotton

¹ Les gens de Cossonay ne se souvenaient pas qu'en 1536 leurs ancêtres avaient été les premiers à faire leur soumission et à afficher l'écusson bernois sur les portes de leur ville ! (GILLIARD, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, p. 152.)

² « *Bantse, beintsche*, étude de notaire, secrétairerie. — *Banche*, dans le français populaire de Genève. » (BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*. M. D. R., t. XXI.)

m'a représenté le Journal d'entrée & sortie des grains, le livre du Contre des lods que j'ai paraphés & signés, ainsi que le Comité de Romainmôtier ; je me suis fait expédier l'état des Greniers que je joins à ce Verbal, l'ayant paraphé.

J'ai apposé ensuite mon Cachet en forme de Scel, sur la Caisse du dit C. Chanel.

Nous étans ensuite transportés au Chateau, j'ai apposé le même Scel sur les petites & grandes archives, sur 3 portes d'entrée des greniers d'abondance, sur un placard à l'arsenal contenant des mousquets.

J'ai laissé sous la sauve garde du receveur & de la Commune 2 pieces de Canon, une pompe a feu, des sabres & de la buffeterie dont le receveur est chargé, dont il rendra compte.

Le Secretaire Baillival m'a offert de faire apposer le même Scel sur Les papiers publics en Ses mains, mais comme ils ne consistent qu'en quelques régîtres courants ou papiers relatifs à son emploi, Je les ai laissé sous sa sauve garde après qu'il a eû juré de les conserver soigneusement pour en rendre compte à la nation Vaudoise.

Les Commis des Sels, des Poudres, des Postes qui n'ont que peu d'avances, ont de même juré de ne rien payer pour compte de LL.EE. de Berne, mais de rendre bon & fidèle compte du tout à la Nation Vaudoise. Le Comité s'est chargé de veiller sur tous ces objets, appert ses régistres.

Je me suis transporté au Chateau du ci-devant balif, pour lui donner connoissance de ma mission, il m'a reçu fondant en larmes & m'a assuré que tous les Documens du balliage étoient dans les archives, greffes ou recettes.

J'ai fait un reçu de dix louis au Directeur des Sels p^r. le Compte de la nation Vaudoise employés à payer la dépense des troupes & leur faire une gratification de dix batz par homme pour retourner dans leurs foyers ; ne m'étant reservé que [*en blanc*] hommes pour m'accompagner à la Vallée ; fait a double avec le Comité, Scellé du cachet qui a Servi a l'apposition des Scellés sur les effets de la nation : à Romainmôtier le 27^e. Janvier 1798.

Henri Perey, Député du Comité Militaire Vaudois. ¹

Le citoyen Perey, membre de l'Assemblée provisoire, se fait appeler tantôt : « Commandant de la force armée de Cossonay et de La Sarra », tantôt : « Député du Comité de guerre vaudoise, Commandant en Chef la Division Vaudoise qui a marché à Romainmôtier ». Il aspirait visiblement à jouer un rôle. En tout

¹ Original aux Archives communales de Romainmôtier.

cas, il outrepassait les droits qui lui avaient été conférés, car on apprenait, le même jour, qu'« il n'avait ordre de venir à Romainmôtier qu'avec une escorte de 12 hommes pour vaquer à l'apposition des scellés ».

L'arrivée de ces 250 hommes, au milieu de la nuit, dut mettre en émoi la petite ville. Cette troupe semble s'être comportée avec discipline. Du reste, elle devait être plus assoiffée de vin que de sang ! D'où « les dépenses considérables et très inutiles » dont on retrouve la mention dans les comptes : « Pour dépense extraordinaire à l'occasion de l'arrivée nocturne du citoyen Perey avec sa troupe : 43 florins 9 sols. » A quoi il faut ajouter : « 21 florins livrés au Comité de Surveillance ayant été dûment assemblé toute la nuit du 26 au 27 dudit, pour faire observer l'ordre et la tranquillité. » Enfin, n'oublions pas les 10 louis livrés par le directeur des sels, pour la solde de la troupe. Ce qui fait un total de 104 florins 9 sols, sans compter les menues dépenses qu'on trouve mentionnées dans les comptes présentés par les particuliers.

Le jour venu, le citoyen Perey assista sans doute à la plantation de l'arbre de la liberté, ce qui fut fait solennellement sur la place publique, « aux acclamations du Comité et des assistants ». On dut planter hâtivement un arbre de fortune, car on ne put s'en procurer un dans la forêt, « le chemin du Bois de Bamp étant impraticable ». On fixa cependant au sommet un bonnet vert, dont l'étoffe fut fournie par le citoyen Simond. La dépense totale s'éleva à 11 florins, 7 sols, 6 deniers. ¹

Sa mission accomplie et sa troupe licenciée, le citoyen Perey, accompagné du conseiller François Bonard et de quelques hommes, sans doute, se rend au Pont, en passant par Vaulion, « faire planter l'arbre de la liberté et arborer la cocarde verte ».

¹ On en planta un second le 14 février, dans la cour de la Maison nationale où s'étaient transportés le Comité de surveillance et le Corps de garde, mais aussi parce que « les symboles de la liberté ne peuvent être assez multipliés ». La cérémonie eut lieu vers les « 4 heures du soir, en présence des Conseillers municipaux, des membres du Comité et du Peuple assemblés, au son de la flutte et du Tambour, et aux cris plusieurs fois répétés de vive la République Helvétique, vive la liberté et l'égalité ». Cet arbre coûta un peu plus cher que le premier : 41 florins, 4 sols, 6 deniers, plus 54 florins aux 54 bourgeois présents et autant pour le rassemblement militaire.

Plus tard encore, on devait en planter un troisième, destiné à remplacer le premier sur la place, jugé désormais indigne d'une si belle cause. Il s'agissait cette

Le Comité de Surveillance ne dut pas s'attarder longtemps à la plantation du premier arbre. Des besognes urgentes l'attendaient. On écrit tout d'abord aux voisins de Vallorbe et d'Orbe, pour les informer des derniers événements et leur « apprendre qu'il règne dans notre Comité des sentiments d'union, d'amitié et d'harmonie vraiment dignes de ceux d'une République libre et indépendante, et qui a sincèrement à cœur le salut et la conservation des citoyens qui la composent ». Par la même occasion, on leur annonce que « la peste fait des ravages extraordinaires à Constantinople et [que] l'on craint qu'elle ne se manifeste jusques sur la frontière de l'Hongrie ».

On rédige une consigne pour la garde. Une sentinelle a pour mission de surveiller le château. Une autre, placée sous l'horloge, doit observer les étrangers et leur « demander honnêtement leurs passeports ». De plus, elle observera « que les passants portent la cocarde verte, et si quelqu'un refuse, elle le fera conduire à la garde. Elle fera de plus attention que personne n'attaque l'arbre de la liberté placé sur la place. » Enfin, elle devra se porter, « aussitôt qu'elle y sera appelée, dans les cabarets pour y mettre le holà, la paix et le bon ordre, en employant pour cet effet toutes les voyes de la prudence et de la douceur ».

Enfin, ce même jour, les députés des communes de la Terre de Romainmôtier se réunissent, au nombre de dix-neuf, chargés de pleins pouvoirs, et s'associent au Comité de Surveillance, se déclarant « membres de la République Lémanique, en renonçant au gouvernement bernois ».

On décide ensuite de donner « charge et procuration en la meilleure forme que faire se peut, au citoyen Pierre-Maurice Glayre de Lausanne et Romainmôtier, de pour eux et en leurs noms, paroître comme leur député en la représentation provisoire du Pays de Vaud ».

fois d'un arbre définitif, planté à six pieds de profondeur, consolidé par deux croisées de chêne, surmonté, à 15 pieds de hauteur, d'un chapeau aux trois couleurs, muni lui-même d'une plumache en fer-blanc ! D'où une nouvelle dépense de 159 florins, 3 sols et 9 deniers.

Le 1^{er} février 1801, l'Arbre de la liberté ornait encore la place devant la Maison communale, et les deux citoyens chargés de « l'inspecter » le trouvèrent solidement planté et parfaitement sain. Hélas ! rien n'est définitif ! Le soir du 27 décembre de la même année, des inconnus, profitant « des ténèbres de la nuit », le scièrent à la hauteur de quatre pieds. Dans sa chute, l'arbre endommagea le toit du nouveau grenier. Ainsi finit ce témoin de la Révolution.

Un nouveau Comité est constitué, auquel s'adjoignent des membres des communes voisines.

* * *

Mais que devenait le bailli pendant ce temps? Le maréchal d'Ernst, alors âgé de soixante-cinq ans, dut être surpris par la soudaineté des événements. Un mois plus tôt, nous l'avons vu plus haut, il se portait garant de la fidélité de ses sujets.

Le *Dictionnaire historique du Canton de Vaud* dit qu'il était absent de Romainmôtier lors de la Révolution et qu'il n'y revint pas. Nous ignorons quel document est à la base de cette assertion. Tous ceux que nous avons consultés, en revanche, affirment le contraire. Une lettre de Morges, déjà citée, rapporte que le bailli est encore à Romainmôtier le 25 janvier. La lettre envoyée le 26 par le Comité de Surveillance de Romainmôtier à ceux de Cossonay et La Sarraz, annonce que « Le bailli s'en va », et nous lisons dans le récit de l'expédition Perey que, lors de l'apposition des scellés à la Maison nationale (le ci-devant château), « le bailli y est encore ». Le témoignage du citoyen Perey, disant qu'il a trouvé le bailli « fondant en larmes » dans la nuit du 26 au 27, nous paraît irréfutable. Enfin, le Registre du Comité de Surveillance déclare, à la date du 27 janvier : « Monsieur le Maréchal d'Ernst partira aujourd'hui sous l'escorte que nous lui avons accordée à sa réquisition. »

C'est donc bien le 27 janvier que le bailli quitte Romainmôtier. Il est pourvu d'un passeport, daté du même jour et signé « Glayre, Président de l'Assemblée des Représentants provisoires du Pays de Vaud ». En voici la teneur :

Union et Concorde.

Au nom de la Représentation Nationale du Pays de Vaud, Vous laisserés passer et repasser dans le dit Pays de Vaud Monsieur le Maréchal d'Ernst avec toute sa famille, ses domestiques et les effets qui leur appartiennent. Lesquels ainsi que leurs personnes étant sous la garantie de la Loyauté du Peuple, quiconque y porterait atteinte seroit responsable dans sa personne d'un tel attentat contre l'ordre public.

Le Comité de Surveillance de Romainmôtier ajoutait un second passeport, ainsi libellé :

Union et Concorde.

Nous prions tous les offices Civils et militaires de laisser librement passer monsieur Beat Rodolph d'Ernst, ci-devant Baillif de Romainmôtier allant à Berne avec sa famille, effets, Domestiques et équipages, priant encore de leur porter aide et secours dans le besoin.

Pour donner plus de poids à ce document, le citoyen Perey, avant de quitter la ville, y avait ajouté ces mots :

Vu et approuvé par Henry Perey, député du Comité de Guerre Vaudoise, Commandant en Chef la Division vaudoise qui a marché à Romainmôtier.

Le bailli partit, accompagné de neuf hommes qui l'escortèrent « avec leurs armes et costumes militaires » jusqu'à Orbe. Ils reçurent chacun 10 batz. Le maréchal d'Ernst arriva à Neuchâtel le lendemain, dimanche 28 janvier. A peine arrivée, M^{me} la baillive, justement inquiète au sujet des bagages abandonnés dans la hâte du départ, écrit au conseiller Gueyssaz, pour le prier d'en prendre soin. Mais au bout de quelques lignes, elle passe la plume à son mari qui poursuit :

Je continue, Monsieur, la Lettre de ma femme, pour avoir L'honneur de Vous dire, connoissant vôtre attachement pour moy & Les miens, que nous sommes arrivés ici ce matin à 11 heures sans aucun accident, mais comme nôtre départ inopiné et précipité de Romainmôtier m'a empêché de prendre aucun arrangement pour tous mes effets que j'y ai laissés, vù que Sur La promesse Sollenelle qu'on m'a faite de respecter toutes mes propriétés, j'espère, Monsieur, autant de vôtre amitié pour moy, que de vôtre équité, que Vous voudrés bien avoir La bonté de donner Les ordres pour que tout ce qui m'appartient au ci-devant chateau Soit emballé dans Les caisses qui m'appartiennent, je prens le parti d'envoyer Bernard pour empaqueter le tout que je recommande à vôtre protection en Vous priant de procurer tous Les chars nécessaires (que bien entendu je paieray,) pour me Les envoyer S'il est possible à Yverdon, et depuis Là Sur le Lac ici à Neufchatel, à mon adresse aux balances, où, au cas que j'en soit parti, je Laisseray Les ordres nécessaires ; j'ay mon cofre de Vaisselle chez M^{lle} Bonard, où je Vous prie Monsieur, de Le faire prendre et de me L'envoyer,

mais toujours Sans être exposé à aucun accident facheux avec le reste de mes effets. Pour ce qui est dans La Cave, je prie qu'on fasse emballer tous Les Vins en Bouteilles ainsi que celles qui sont dans la Chambre à resserrer, et qu'on vende quand L'occasion sera favorable ceux qui sont dans Les fustes. Vous n'ignorés pas, Monsieur, que tout ce qui est dans Les Caves est ma propriété, et j'espère que M. Chanel voudra bien se charger d'en tirer Le meilleur parti possible, ainsi que du cheval. Enfin Monsieur, j'ai tant de confiance en Vous et à vôtre amitié que j'ose espérer que Vous ferés Le Tout conformément à la plus Stricte équité, je n'ai pas besoin de Vous depeindre ma position pour Vous y engager, et Vous m'avés donné trop de preuves dans toutes Les occasions pour ne pas être tranquille Sur tous ces objets, j'ose aussi Vous recomander mon cheval de Selle et Vous prier de me l'envoyer quand il sera en état.

Je vous demande La permission de m'adresser à Vous pour tout ce qui me concerne, Vous assurant d'avance de ma Vive réconnoissance, ainsi que de la consideration distinguée avec Laquelle j'ay L'honneur d'être

Monsieur

Vôtre très humble et tres obeissant Serviteur

Ernst.

Assurez Mde Gueissaz de notre tendre Souvenir, et dites je Vous prie à tous Les habitants de Rom^{tier} de mon attachement Sans bornes.

Cette lettre, sans adresse, fut sans doute remise aux deux domestiques qui revinrent à Romainmôtier s'occuper des bagages en souffrance. Peut-être avaient-ils l'ordre de la remettre en mains propres ; mais elle fut interceptée par le Comité de Surveillance qui ne la remit que plusieurs jours plus tard à son destinataire.

Le 30 janvier, un convoi formé de six chars transportant dix-sept caisses quittait Romainmôtier. Le lendemain, on vendait à l'encan le solde des effets et des meubles du citoyen d'Ernst, ci-devant bailli, ainsi que le reste de son vin. Quelques jours plus tard, enfin, on faisait nettoyer par les citoyens Buxcel et Burky la cour du château, « encombrée de paille et autres immondices ». Ainsi prenait fin, sans gloire, le règne des quarante-neuf baillis de Romainmôtier.

Quant au cheval, malade, que le bailli avait dû abandonner à regret, il fut confié à maître Charroton, médecin-vétérinaire,

qui s'engageait à le garder chez lui pendant quinze jours, à le panser et le nourrir, à raison de 15 batz par jour, à la charge du propriétaire. Soigné auparavant, sans succès, par divers médecins-vétérinaires, il fut rendu le 16 février « très bien guéri et en fort bon état » au citoyen Cartier, cocher du ci-devant bailli, auquel il déclara vouloir le rendre. Maître Charroton, médecin-vétérinaire, qui l'avait si bien soigné, était maréchal à Mont-la-Ville !

Dans la basse-cour de M^me la baillive, dont le Comité eut également à prendre soin, on ne trouva que vingt poules, un coq et une dinde, outre douze vieux pigeons et trois jeunes au colombier !

Un incident, connu, mais rapporté de façon inexacte, devait maintenir quelque temps encore le bailli en relations avec ses anciens administrés.

Dans la hâte du départ, les domestiques du bailli emballèrent les coupes de communion. Lorsqu'on s'aperçut de leur disparition, on écrivit au citoyen d'Ernst pour les réclamer. M^me la maréchale répondit par un billet qu'elle allait les renvoyer, dès leur arrivée à Berne (bien qu'elles fussent « notre propriété » ne manque-t-elle pas d'ajouter !) Une nouvelle réclamation fut cependant nécessaire. Elle se terminait par ces mots : « Cet acte de justice nous prouvera toujours mieux l'amitié que vous avés portée aux réclamants pendant votre préfecture. Salut et respect. »

Une semaine plus tard, les coupes étaient rentrées à Romainmôtier. Le Comité de Surveillance accusa réception en ces termes :

« En vous accusant la réception de deux Coupes de la Communion, par la citoyenne Roland, nous vous témoignons toute notre reconnoissance de cette nouvelle marque de votre Justice et Equité ordinaire. »

* * *

La journée du 27 janvier, commencée tôt dans la nuit, avait été riche en péripéties : arrivée du citoyen Perey à la tête de sa troupe, apposition des scellés, assemblée des députés des communes de la Terre de Romainmôtier, adhésion à la République

lémanique, plantation de l'arbre de la liberté, enfin départ du bailli.

Le lendemain, après une nuit sans doute plus calme que la précédente, on a à cœur de faire disparaître les dernières traces du régime bernois. Plusieurs citoyens sont chargés d'« effacer les empreintes d'ours » qui déshonoraient les murs des deux auberges, du grenier, de la Tour de l'horloge, ainsi que les parois des chambres de la maison de ville. Pour ce travail, il leur est alloué 4 florins, 10 sols, 6 deniers.

Mais entre temps, un fait grave s'était produit : l'incident de Thierrens, et, ce 28 janvier, on apprenait que les troupes françaises entraient dans le Pays de Vaud.

Le Comité de Surveillance envoie aussitôt une proclamation à lire en chaire à Arnex, Agiez, Bretonnière et Romainmôtier. A voir le brouillon qui se trouve dans le *Registre du Comité de Surveillance*, la rédaction dut en être assez laborieuse. On finit par s'arrêter à ces termes :

Union et Concorde. — Au nom de la nation vaudoise, le Comité de Surveillance siégeant ici, fait sçavoir à tous les Citoyens en général qu'il doit arriver sous peu de tems, une colonne des troupes françaises pour protéger nôtre patrie. En Conséquence, chacun est invité de les recevoir amicalement, d'une manière fraternelle, de leur procurer ce qui leur sera néscessaire à leur passage, de tout son pouvoir.

D'autre part, le citoyen Cavat, membre du Comité de Surveillance, rentre de Lausanne, porteur d'un ordre signé Glayre, invitant le citoyen Perey à ouvrir les greniers de Romainmôtier, pour y laisser prendre les farines et l'avoine destinées aux rations ordonnées pour les troupes françaises.

On écrit donc au « cher citoyen, frère et amy » Perey, qui avait quitté la ville, poursuivant sa mission à la Vallée de Joux, pour l'inviter à venir lever les scellés qu'il avait apposés le jour précédent. On écrit également au Comité de Surveillance de Cossonay pour être sûr de l'atteindre.

C'est son « adjudant, le citoyen Guex de Cossonay », qui vint le lendemain lever les scellés et remettre les clés entre les mains du citoyen receveur Chanel.

Mais, en même temps qu'arrivait le citoyen Guex, parvenait une fâcheuse nouvelle : le Comité militaire et de finances du

Pays de Vaud informait que le général Ménard réclamait la somme de 700 000 Livres de France. La part du bailliage de Romainmôtier était fixée à 10 000 Livres, qui devaient être remises en espèces le « *Lundy ou Mardy prochain 30 Janvier au plus tard* ». La commune de Romainmôtier elle-même devait fournir 803 florins.

Cette nouvelle ne dut pas être accueillie avec beaucoup de joie. On fit l'impossible, cependant, pour exécuter l'ordre du Comité militaire. Et pourtant, on n'avait qu'un jour pour en informer les communes de La Vallée et celle de Bursins, et remettre l'argent à Lausanne. Nous allons voir qu'à une exception près, on réussit ce tour de force.

Comment, tout d'abord, se procurer une somme pareille? A Romainmôtier, la caisse de la ville est vide. Mais le citoyen Chanel, ancien receveur, « pour donner une preuve de son dévouement à notre chère Patrie », prête 80 florins qui lui seront remboursés « sans intérêts ». Le citoyen Gueissaz, conseiller et assesseur baillival, avance 800 florins, à 5 %. Enfin, le citoyen gouverneur avance à son tour 3 florins pour parfaire la somme de 803 florins.¹

Le lendemain, mardi 30 janvier, les autres communes du bailliage apportent leur part.

A deux heures de l'après-midi, le secrétaire baillival Henry Roland et Georges Contesse fils partent pour Lausanne, escortés de deux hommes armés, livrer la somme de 8588 livres 10 sols, renfermée dans deux caisses faites par le citoyen Burky, menuisier.

Trois communes n'avaient pas envoyé leur part : Bursins, Le Lieu et Le Chenit.

Une demi-heure après le départ du citoyen Roland, arrivait de Bursins le citoyen Albert Treboux, porteur de la somme de 520 florins, soit 312 Livres de France, ayant fait huit lieues en toute diligence. On lui conseille « fraternellement » de se rendre lui-même à Lausanne, porter la dite somme! A quatre heures précises, le citoyen Treboux se remettait en route pour Lausanne!

Le même jour enfin, à cinq heures du soir, le citoyen Pierre-Moÿse Reymond, conseiller et justicier du Lieu en la Vallée de

¹ En réalité, cela fait un total de 883 florins. Il faut penser que 80 florins restèrent dans la caisse, ou servirent à payer quelques dépenses courantes.

Joux, arrivait à son tour, porteur de 876 florins, soit 525 Livres 12 sols de France. Comme au citoyen Treboux, on lui conseille « fraternellement » d'aller lui-même porter cette somme à Lausanne. A sept heures et demie précises, il se mettait en route!

Restait la commune du Chenit. Le lendemain, ne voyant rien venir, le Comité de Surveillance envoie une lettre à ces citoyens négligents :

Citoïens,

Nous voyons avec peine que vous n'avez pas rempli le vœu du Comité militaire et de finances en envoyant promptement ici, comme toutes les autres Communes du Bailliage l'ont fait, la somme qui vous avait été demandée pour contribuer à l'emprunt national. Cette négligence, croiés le, frères et amis, peut avoir pour vous des suites très facheuses et vous attirer une affluence de troupes françoises que vous seriés obligés de nourrir et entretenir. Pour les éloigner, nous prenons ici des mesures afin de leur envoyer promptement du pain et des farines ; il nous semble que vous pouvés faire les mêmes sacrifices pour leur aider a sauver la patrie ; pensés y sérieusement, le tems presse plus que vous ne le croyés.

Salut et fraternité.

P. S. Le Citoyen Roland est allé hier porter a Lausanne l'argent reçu pour l'emprunt ; et s'il (*sic*) vous n'envoïés pas incessamment le vôtre, nous serons forcés à vous dénoncer au Comité central.

Mais le lendemain, « à six heures précises du matin », le citoyen Henri Reymond arrivait porteur de 949 florins, de la part de tous les hameaux de la commune du Chenit.

On le dispensa d'aller plus loin. On lui remit une lettre exprimant « le plaisir qu'on avait eu à le voir arriver si tôt le matin », mais on profitait de la même occasion pour faire part du mécontentement causé par « les dégats affreux qu'il se commet dans la Foret nationale du Mont Risoud ». Les gens de La Vallée, en effet, pillaient consciencieusement les forêts qu'ils considéraient désormais comme leur propriété.

On donne des ordres en conséquence aux forestiers, en leur recommandant toutefois d'éviter « tous actes d'hostilité contre les dannifiants ; la prudence doit être la mesure de leur vocation ».

Le 1^{er} février, les citoyens Roland et Contesse rentraient de

Lausanne, porteurs d'un reçu, certifiant qu'ils avaient remis la somme de 9420 francs, soit Livres, et 12 sols de France.

En ces journées troublées, toutes sortes de nouvelles, vraies ou fausses, circulaient dans le pays. Le 29 janvier, Yverdon faisait savoir que « les Allemands ont attaqué Avenches » et demandait du secours : « Envoies incessamment le plus de monde que vous pourrés », en attendant que « nos bons amis les Français qui arrivent aujourd'hui viennent nous secourir ». Mais Vallorbe, tout en reconnaissant « qu'Yverdon est la clé de nos Vallons » et qu'il convient de se tenir prêt, prétend qu'« il n'y a point d'allement sur le sol du Pays de Vaud ».

Le lendemain, Yverdon envoie une requête pressante. « Les troupes françaises se sont portées sur Moudon et Payerne en si grand nombre que nos deux villes ne peuvent pourvoir aux vivres indispensables. Elles nous font connoître leur détresse... Nous vous prions instamment de leur faire parvenir autant qu'il dépendra de vous du Pain et de la Viande et de nous dire à quoy en sont vos greniers... »

Les jours suivants, de nombreux chars quittent Romainmôtier pour se rendre à Yverdon, chargés de 1110 livres de pain et de 528 livres de viande, puis de grain et de farine. D'autres convois s'ébranlent aussi en direction d'Orbe, de La Sarraz et de Lausanne, chargés de foin, de bois et de graines. LL. EE., qui veillaient avec tant de soin sur leurs greniers, n'avaient pas prévu cette destination de leurs provisions !

Le 3 février, le Comité de Subsistance adressait au Comité de Surveillance de Romainmôtier un témoignage de satisfaction pour son dévouement à la patrie.

* * *

Il est temps de conclure, car, au début de février, la Révolution est accomplie. Dans cette étude, nous nous sommes borné à narrer brièvement les événements qui se passèrent à Romainmôtier au cours du mois de janvier. Pour être complet, il aurait fallu étudier les répercussions qu'eurent ces événements dans les vingt-six communes du bailliage, dont l'histoire fut intimement liée à celle de Romainmôtier pendant plus de deux siècles. Mais ceci est une autre histoire...

Si la Révolution s'accomplit tardivement à Romainmôtier, les choses allèrent promptement. Alors qu'on ne paraissait pas très désireux d'un changement, semble-t-il, il suffit de deux jours pour transformer l'ordre des choses et passer d'un régime à l'autre. Tout n'était pas résolu, sans doute, et les semaines suivantes devaient apporter bien des soucis encore, sans parler des désillusions et des déceptions. Les hommes, que les événements avaient brusquement arrachés à leur quiétude, surent faire face avec résolution, mais avec beaucoup de mesure et de bon sens, à la nouvelle situation. Après avoir mis tout leur zèle à servir l'ancien régime, ils n'en mirent pas moins à accomplir les tâches qui leur furent confiées ensuite, et, ce faisant, ils firent preuve de sagesse et montrèrent qu'ils avaient le sens des réalités.

PAUL BONARD.

Sources

- Archives de Romainmôtier : *Registre du Conseil* n° 16 (1796-1799).
Registre des comptes, année 1798.
Tiroir XXVI, *La Révolution de 1798*.
- Archives cantonales vaudoises : *Registre du Comité de Surveillance*.
- Histoire de Romainmôtier*, publiée par le comité de la Société de développement de Romainmôtier, Lausanne 1902 ; nouvelle édition, Lausanne 1928.